

Décret

Générale

colonial

Décret n° 15/03/1941 abrogeant le décret du 13 mai 1938 et le décret-loi du 24 mai 1938, relatifs à la durée de l'affectation des administrateurs coloniaux.

n° 15/03/1941

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mars 1941

Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro
31 juillet 1941

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont abrogées les dispositions du décret du 13 mai 1938 et du décret-loi du 24 mai 1938 fixant la durée de l'affectation des administrateurs des colonies et des administrateurs des services civils de l'Indochine. Art. 2. — Le présent décret sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

PH. PÉTAÏN.Par le Maréchal de France, Chef de l'Etatfrançais :Le Général d'arme MinistreSecrétaire d'Etat à la guerre,HUNTZIGER.Le Secrétaire d'Etat aux colonies.Platon.